

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSOU, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Gérard GUYARD donne pouvoir à Monsieur Alain GUITTET

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Alain COMMARET

Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO

Absentes non excusées : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 56 - 06/04/2023**FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2023**

Dans le cadre du budget primitif 2023 de la commune et conformément à l'état 1259 établi par les Services Fiscaux,

Après étude et avis favorable de la commission finances et économie du 4 avril 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les taux fixés précédemment et sans augmentation depuis 2011,

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2023 comme suit :

Nature	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (Taux soumis à nouveau au vote à partir de 2023)	22,64 %
Taxe foncière sur le bâti	42,86%
Taxe foncière sur le non bâti	57,63 %

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

